

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six Octobre, à vingt heures et cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 19 Octobre 2017.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 27 – REPRESENTES : 2.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, M. BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUILLAUME Marie-Hélène, GUINEL Marie-Jeanne et LE BOUEDEC Christiane, M. MORMANN Nolann, Mmes ORDRONNEAU Séverine et PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry et PONTAC Serge, Mme SCHLADT Rita et M. TANI Florent.

EXCUSES : M. FLIPPOT Jacky (*pouvoir à M. Jean-Michel BUF*) et M. RICARDEAU James (*pouvoir à Mme Véronique LE BORGNE*).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mesdames Nathalie GUIHOT et Marie-France GUIHO.

<u>OBJET</u> :	<i>Règlements d'utilisation des salles municipales et du matériel.</i>
-----------------------	---

N° 2017 / 10 / 30

L'article L2144-3 du CGCT précise que le maire détermine les conditions dans lesquelles les locaux communaux « peuvent être utilisés, compte tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public ».

La ville de Blain dispose d'un patrimoine communal et de matériel qu'elle met à disposition d'organismes privés et publics.

Afin d'encadrer ces mises à disposition, partagées ou exclusives, des règlements d'utilisation des salles municipales et du matériel ont été rédigés à destination des utilisateurs associatifs et institutionnels.

Ceux-ci visent à définir les procédures d'accès à ces services et les modalités d'utilisation des salles et du matériel par les utilisateurs, afin de garantir une occupation et un usage respectueux et responsables de ceux-ci.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales

Vu l'avis favorable de la Commission Sport Vie Associative du 12 octobre 2017

Vu la note de synthèse et les projets de règlements adressés à l'ensemble de conseillers municipaux à l'appui de leur convocation,

.../...

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le règlement d'utilisation des salles municipales à l'attention des associations et institutions partenaires.

APPROUVE le règlement d'utilisation du matériel municipal

AUTORISE Monsieur le maire à y apporter toute modification après avis de la commission concernée, par simple avenant, et à en rendre compte en conseil municipal

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 31 Octobre 2017,
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20171026-CM-2017-10-30-
DE
Date de télétransmission : 31/10/2017
Date de réception préfecture : 31/10/2017